

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

**PROGRAMME RÉNORÉGION :
DES FONDS DISPONIBLES POUR LES PROPRIÉTAIRES-OCCUPANTS**

VAL-D'OR, LE 23 AOÛT 2016 – Bonne nouvelle pour les propriétaires-occupants en milieu rural. En effet, la MRC de La Vallée-de-l'Or (MRCVO) et la MRC d'Abitibi disposent désormais d'un nouveau montant pour le programme RénoRégion, alloué par la Société d'habitation du Québec (SHQ).

La SHQ confie ainsi à la MRC d'Abitibi, responsable de la gestion du programme pour la MRCVO ainsi que pour les municipalités du Nord du Québec, les montants suivants pour l'année 2016-2017 :

TERRITOIRE	MONTANT
MRC de La Vallée-de-l'Or	83 000 \$
MRC d'Abitibi	96 000 \$

« Ces montants permettront à encore plus de propriétaires de profiter de ce programme, comparativement aux années antérieures où seulement quelques demandes étaient traitées. On tient ainsi à souligner l'apport du ministre face à notre demande d'augmenter cette subvention où bon nombre de personnes pourront en bénéficier », a commenté M. Martin Roch, préfet de la MRC d'Abitibi.

« Cette aide est importante car elle permet, entre autres, d'investir dans l'économie régionale en soutenant les entreprises liées à la rénovation et à la construction résidentielle », a commenté M. Pierre Corbeil, préfet de la MRC de La Vallée-de-l'Or.

Le programme RénoRégion

Le programme RénoRégion a été mis en place en décembre 2015. Il a pour objectif d'aider financièrement les propriétaires-occupants à revenu faible ou modeste vivant en milieu rural, à exécuter des travaux pour corriger les déficiences majeures que présente leur résidence.

Pour être admissibles, les travaux devront cibler au moins une déficiences majeure relativement à un ou plusieurs de ces éléments : la structure, la charpente, les fondations, la plomberie, le système électrique ou le système de chauffage. Les travaux admissibles devront atteindre un coût minimal de 2 000 \$.

À noter que la valeur de la résidence, excluant la valeur du terrain, ne doit pas dépasser 100 000 \$. D'autres critères, dont le revenu du ménage, l'occupation du logement, seront analysés lors de l'étude du dossier.

Le programme RénoRégion prévoit une subvention qui est versée uniquement lorsque les travaux sont terminés. Cette subvention peut atteindre 95 % du coût reconnu pour la réalisation des travaux admissibles, sans toutefois dépasser 12 000 \$.

S'informer à sa municipalité

Les personnes intéressées à soumettre un dossier d'aide financière sont invitées à communiquer directement auprès de leur municipalité respective. Leur dossier, une fois soumis localement, sera acheminé à la MRC d'Abitibi.